

Union  
Africaine



**NEPAD**  
TRANSFORMER L'AFRIQUE



# TÈRE PLATEFORME DE PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

20 - 21 Septembre 2018  
Nairobi, Kenya





## Plateforme de Partenariat pour l'environnement en Afrique 2018

# CONCEPT

### 1. Introduction

L'Afrique est riche en ressources naturelles, notamment en minéraux, en sources d'énergie renouvelables, en terres, en diversité biologique, en faune sauvage, en forêts, en pêches et en eau. La région offre un potentiel important de développement humain, social et économique avec un grand patrimoine de biodiversité qui constitue la richesse naturelle du continent, sur laquelle sont fondés ses systèmes sociaux et économiques. Ces ressources revêtent également une importance mondiale pour la régulation du climat mondial et pour le développement des activités socio-économiques.

Malgré ces atouts importants, l'Afrique est confrontée à toute une série de problèmes environnementaux tels que le changement climatique, la pollution atmosphérique, la déforestation, la dégradation des terres, la désertification, la perte de biodiversité et la gestion des produits chimiques et des déchets. Ces défis environnementaux, qui ont des incidences directes et indirectes sur les systèmes environnementaux et socioéconomiques des pays, sont principalement dus à l'augmentation rapide des niveaux de consommation et à la production de déchets qui en découle, conjuguée à la faiblesse des politiques et des structures institutionnelles aux niveaux régional et national.

Afin de relever ces défis environnementaux, le Plan d'action du NEPAD pour l'environnement a été conçu comme un cadre politique visant à faciliter la mise en œuvre d'actions ciblées. L'objectif général du Plan d'action est de compléter les processus africains pertinents, notamment le programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN). Il s'agit d'améliorer les conditions environnementales en Afrique afin de contribuer à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté, conformément aux Objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Afrique. En outre, dans le but de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement et des résultats du Sommet Rio+20, l'Union africaine a chargé la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) de procéder à une analyse de fond des résultats du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre effective des résultats en Afrique.

La création de la Plateforme du Partenariat pour l'environnement en Afrique (AEPP) découle de la décision de la 12<sup>ème</sup> session ordinaire d'AMCEN, qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, en septembre 2012, où les ministres ont discuté de la justification de la création d'un mécanisme. Lors de cette réunion d'AMCEN, les ministres africains de l'environnement ont adopté une décision visant à réviser le plan d'action pour l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et à établir une Plateforme de partenariat pour l'environnement africain (AEPP) dont le but sera **«de coordonner, mobiliser des ressources, encourager la connaissance et harmoniser le soutien pour la mise en œuvre du plan d'action environnemental»** (AMCEN, 2012)<sup>1</sup>. La plateforme

a été officiellement lancée lors de la COP 22 au Maroc dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique en novembre 2016.

Dans ce contexte, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN), en collaboration avec l'Agence du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions, organise les 20 et 21 septembre 2018 à Nairobi (Kenya) la **1<sup>re</sup> Plateforme de partenariat pour l'environnement africain**.

#### 1.1 Thème

Le thème de la conférence est **«50 ans de gouvernance et de durabilité de l'environnement en Afrique»**. La raison d'être de ce thème est d'examiner la gestion de l'environnement en Afrique depuis l'indépendance de la plupart des pays africains et l'adoption de la «Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles» (également connue sous le nom de Convention d'Alger) en 1968. Le thème est également axé sur les questions liées à la durabilité de l'environnement, conformément aux objectifs mondiaux de développement durable (ODD, l'Accord de Paris et l'Agenda 2063 pour l'Afrique).

#### 1.2 Justification pour la plateforme

La plupart des États africains sont parties à de nombreuses conventions internationales sur l'environnement. Les pays africains ont ratifié la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) et la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font partie du commerce international (Convention de Rotterdam). Les pays africains ont ratifié : la Convention de Ramsar ; la CITES ; la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial) ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique ; la Convention sur la diversité biologique ; la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Des efforts et des progrès significatifs ont été accomplis aux niveaux continental, régional et national pour relever les défis multiples de la gestion durable de l'environnement en Afrique, avec les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les institutions régionales, les organismes des Nations Unies, les groupes de la société civile

et les partenaires au développement, entre autres, au premier rang.

De toute évidence, les interventions dans le domaine de la gestion de l'environnement ne manquent pas en Afrique, mais le défi est souvent l'absence de coordination et de partenariat entre les différents acteurs aux niveaux régional, sous-régional et national. Le continent n'a pas non plus de plateforme technique qui rassemble tous les principaux intervenants et acteurs dans le domaine de l'environnement pour délibérer et s'engager à développer des opportunités et à relever les défis environnementaux. Créée en 1985, AMCEN est le principal forum politique qui donne à la région l'occasion d'aborder ses problèmes environnementaux communs. Toutefois, il s'agit avant tout d'un forum ministériel soutenu par un groupe technique et d'experts. L'AMCEN a donc appelé à la création d'une plateforme de partenariat qui permette de :

- Créer un moyen pour tous les acteurs impliqués dans le secteur de l'environnement en Afrique de délibérer et de discuter des questions clés liées au secteur et à sa contribution au développement global du continent ;
- Plaider en faveur du soutien politique préalable nécessaire pour que les questions environnementales fassent partie intégrante du discours socio-économique en Afrique ;
- Fournir aux pays africains une plateforme leur permettant de rendre compte des progrès accomplis vers une action coordonnée pour la mise en œuvre des AME et des priorités environnementales africaines, notamment en matière de biodiversité, de changement climatique et de désertification.

## 2. Objectifs de la plateforme

L'adoption des objectifs de développement durable et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris offrent à l'Afrique une occasion unique d'aborder stratégiquement ses objectifs en matière d'environnement et de développement durable, tels qu'ils figurent dans l'Agenda 2063 de l'Afrique et d'autres priorités du continent pour le développement. L'objectif de la plateforme est donc de promouvoir la gestion durable de l'environnement par le renforcement des partenariats, la coordination et l'harmonisation des activités sur l'environnement et la mise en commun des ressources à différents niveaux.

La session inaugurale de l'AEPP offrira également aux pays et aux parties prenantes dans le domaine de l'environnement une occasion unique et novatrice de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes phares régionaux et de formuler de nouvelles recommandations sur les stratégies à mettre en œuvre pour les soutenir, ainsi que pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre par l'Afrique des principaux accords environnementaux multilatéraux.

Parmi les autres questions que l'AEPP est susceptible d'examiner figurent : l'intégration de la conservation de l'environnement et du développement socio-économique ; la conservation et l'utilisation durable des ressources renouvelables ; l'autonomisation des populations et le renforcement des institutions nationales, en particulier la protection des connaissances traditionnelles et la contribution de celles-ci ; l'innovation, le transfert technologique et leur utilisation.

### 2.1 Objectifs spécifiques

- i. Renforcer la coordination de la gestion de l'environnement entre les parties prenantes à tous les niveaux sur le continent. Il créera un espace de dialogue constructif, en particulier entre les Africains, les institutions et les partenaires, en créant une coalition de partenaires pour soutenir l'environnement de l'Afrique ;
- ii. Renforcer les liens entre l'environnement de l'Afrique et les secteurs socioéconomiques productifs clés tels que le commerce, les infrastructures, l'agriculture et l'industrie extractive. La plateforme sera également étroitement liée aux initiatives continentales clés dans le cadre des programmes phares régionaux tels que l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), l'Initiative pour l'adaptation en Afrique (AAI), entre autres, afin de créer des synergies ;
- iii. Engager les gouvernements et les partenaires à donner la priorité à l'environnement dans leurs stratégies de développement ;
- iv. Améliorer le partage des connaissances et les initiatives de développement des capacités en matière d'environnement. La plateforme offrira un espace de partage des meilleures pratiques en vue

de documenter les pratiques de pointe et d'élaborer des cadres pour le partage et la reproduction des meilleures pratiques ;

- v. Faciliter le suivi et l'évaluation des programmes/projets environnementaux prioritaires aux niveaux régional et continental.

## 2.2 Format et descriptif contour de l'aepp

L'événement prendra la forme de tables rondes de haut niveau et de discussions plénières modérées hautement interactives, ainsi que de séances parallèles qui porteront sur un certain nombre de questions pertinentes dans le secteur de l'environnement en Afrique. Le thème du débat de haut niveau, qui sera composé de ministres africains de l'environnement, de responsables d'organisations intergouvernementales, de chefs d'entreprise, d'universitaires, de représentants de la société civile et de partenaires, portera sur le thème «**Les ressources environnementales de l'Afrique en tant qu'atout pour une croissance et une transformation inclusives**». Les sous-thèmes de l'AEPP se concentreront sur les points suivants :

- a. Criminalité environnementale et corruption,
- b. État d'avancement de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique,
- c. Innovations et questions émergentes dans le secteur de l'environnement,
- d. Perspectives écologiques de l'Afrique.

## 3. Reconnaissance et consécration pour services éminents rendus à la gestion et la gouvernance de l'environnement en Afrique

L'AEPP sera précédé d'une cérémonie de remise de prix et de reconnaissance pour honorer et reconnaître les pays, les institutions et les individus qui ont joué des rôles clés et contribué de manière significative à la gestion des atouts du continent dans le domaine de l'environnement.

## 4. Participants attendus

La Plateforme de Partenariat pour l'environnement en Afrique est un événement ouvert aux représentants des gouvernements, des communautés économiques régionales, des organisations environnementales, du secteur privé, de la société civile, des universitaires, des institutions spécialisées et des partenaires au développement, parmi tant d'autres.

## 5. Résultats escomptés de l'AEPP

L'AEPP adoptera une déclaration et produira un rapport complet contenant des recommandations et des messages clés sur les sous-thèmes susmentionnés. Ce document servira à informer les décideurs, la société civile et le grand public sur l'approche recommandée en matière de gestion environnementale sur le continent africain..





# ORATEURS PRINCIPAUX

## **S.E. M. William Ruto**

Vice-président de la République du Kenya

## **Dr Edna Molewa**

Vice-président de la CMAE et Ministre de l'Environnement - Afrique du Sud

## **M. Keriako Tobiko**

Secrétaire du Cabinet, Ministère de l'Environnement et des Forêts, Kenya

## **Hon. Josephine Napwon Cosmos**

Minister of Environment and Forestry, South Sudan

## **S.E. Madame Sacko Josefa Leonel Correa**

Commissaire de l'UA pour l'économie rurale et l'agriculture

## **Dr Ibrahim Mayaki**

Secrétaire exécutif, Agence du NEPAD

## **M. Erik Solheim**

Directeur exécutif de la Section Environnement de l'ONU

## **Mme Estherine Fotabong**

Directrice des programmes, Agence du NEPAD

## **Dr Khaled Fahmy**

Ancien Président de la CMAE et Ancien Ministre de l'Environnement, Egypte

## **Dr Juliette Biao**

Directrice, Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional des Nations Unies pour l'environnement

## **M. Frederick Kumah**

Directeur régional pour l'Afrique, Fonds mondial pour la nature

## **Dr Mohamed Bakarr**

Fonds mondial pour l'environnement

## **Isabelle Masinde**

Expert en environnement, Comité national des plaintes environnementales, Kenya

## **Mithika Mwende**

Secrétaire général de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA)

## **M. Erie Tamale**

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

## **M. Daniel Osiemo**

Secrétaire exécutif, secrétariat du NEPAD, Kenya

## **Luther Bois Anukur**

Directeur régional, UICN, Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe

## **Dr George Wamukoya**

## **Frances Craigie**

Département des affaires environnementales, République d'Afrique du Sud

## **Kaddu Sebunya**

Président, Africa Wildlife Foundation

## **Augustin Njaminshi**

Alliance panafricaine pour la justice climatique

## **M. Ademola Ajagbe**

Birdlife International

## **Kwame Ababio**

Agence du NEPAD

## **Almani Dampha**

Commission de l'UA

## **Cecilia Njenga**

Chef, Bureau du PNUF en Afrique du Sud

## **Mounkaila Goumandakoye**

Ancien Directeur du Bureau régional pour l'Afrique - PNUF

## **Raymond Ndomba Ngoye**

Secrétaire exécutif, COMIFAC

## **Benjamin S. Karmoh**

Coordonnateur - MEAs (Accords multilatéraux relatifs à l'environnement), Liberia

## **Emmanuel Bensch**

Hôte "Africa in Focus"

## **M. Peter Lukey**

Département des affaires environnementales, Afrique du Sud

## **Johnson Nkem**

ONU Femmes

## **Al-Hamdou Dorsouma**

Banque Africaine de Développement

## **M. Saliem Fakir**

Fonds mondial pour la nature

## **Mr Yemi Katerere**

Fonds mondial pour la nature

## **Rose Mwebaza**

Banque Africaine de développement

## **Maxwell Gomera**

PNUF

## **Peter Odhengo**

Trésorerie nationale et Planification, Kenya

<b>Horaire</b>	<b>19 SEPTEMBRE 2018</b>	
19:00 - 21:00	Réception et Reconnaissance pour services distingués à la gestion et à la gouvernance environnementales en Afrique	
<b>Horaire</b>	<b>1<sup>er</sup> JOURNÉE - 20 SEPTEMBRE 2018</b>	
08:30 - 09:00	Arrivée et Inscription	
09:00 - 10:00	<p><b>Séance d'ouverture :</b></p> <p>Planter le décor : <b>Mme Estherine Fotabong</b> - Directrice des programmes, Agence du NEPAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution de bienvenue - <b>Dr Ibrahim Mayaki</b> - Secrétaire exécutif, Agence du NEPAD</li> <li>• Déclaration - <b>M. Erik Solheim</b> - Directeur exécutif de la Section Environnement de l'ONU</li> <li>• Déclaration - <b>M. Keriako Tobiko</b> - Secrétaire du Cabinet, Ministère de l'Environnement et des Forêts, Kenya</li> <li>• Déclaration - <b>Dr Edna Molewa</b> - Vice-président de la CMAE et Ministre de l'Environnement - Afrique du Sud</li> <li>• Déclaration - <b>S.E. Madame Sacko Josefa Leonel Correa</b> - Commissaire de l'UA pour l'économie rurale et l'agriculture</li> <li>• Ouverture officielle - <b>S.E. M. William Ruto</b> - Vice-président de la République du Kenya</li> </ul>	
10:00 - 10:30	Pause café / Photographie de famille / Conférence de presse	
10:30 - 11:00	<p><b>Présentation principale : 50 ans de gouvernance environnementale en Afrique</b></p> <p>Réfléchir sur le passé, comprendre le présent pour préparer l'avenir - <b>Dr Mohamed Bakarr</b> - Fonds mondial pour l'environnement</p>	
12:00 - 13:00	<p><b>1<sup>er</sup> Table ronde : L'Environnement en tant qu'atout pour la transformation socio-économique de l'Afrique et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Afrique</b></p> <p><b>Moderatrice : Isabelle Masinde</b> - Expert en environnement, Comité national des plaintes environnementales, Kenya</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Khaled Fahmy</b> - Ancien Président de la CMAE et Ancien Ministre de l'Environnement, Egypte</li> <li>• <b>Dr Ibrahim Assane Mayaki</b> - Secrétaire exécutif, Agence du NEPAD</li> <li>• <b>Dr Edna Molewa</b> - Ministre de l'Environnement - Afrique du Sud</li> <li>• <b>Dr Juliette Biao</b> - Directrice, Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional des Nations Unies pour l'environnement</li> <li>• <b>M. Frederick Kumah</b> - Directeur régional pour l'Afrique, Fonds mondial pour la nature.</li> </ul> <p><b>Séance de questions/réponses</b></p>	<p><b>2<sup>e</sup> Table ronde : Choix politiques concernant les systèmes de gouvernance environnementale de l'Afrique et leur impact sur l'avenir</b></p> <p><b>Moderateur : Dr George Wamukoya</b></p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme. Josephine Napwon Cosmos</b> - Ministre de l'environnement et des forêts, Soudan du Sud</li> <li>• <b>Mithika Mwende</b> - Secrétaire général de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA)</li> <li>• <b>M. Erié Tamale</b> - Convention des Nations Unies sur la diversité biologique</li> <li>• <b>Mr. Daniel Osiemo</b> - Secrétaire exécutif, secrétariat du NEPAD, Kenya</li> <li>• <b>Luther Bois Anukur</b> - Directeur régional, UICN, Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe</li> </ul> <p><b>Séance de questions/réponses</b></p>
13:00 - 15:00	Déjeuner	
15:00-16:00	<p><b>1<sup>er</sup> Séance parallèle : Criminalité environnementale et corruption en Afrique</b></p> <p><b>Moderateur : Kwame Ababio</b> - Agence du NEPAD <b>Présentation principale : Almaní Dampha</b> - Commission de l'UA</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frances Craigie</b> - Département des affaires environnementales, République d'Afrique du Sud</li> <li>• <b>Kaddu Sebunya</b> - Président, Africa Wildlife Foundation</li> <li>• <b>Augustin Njaminsi</b> - Alliance panafricaine pour la justice climatique</li> <li>• <b>Mr. Ademola Ajagbe</b> - Birdlife International</li> </ul>	<p><b>2<sup>e</sup> Séance parallèle : État d'avancement de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique</b></p> <p><b>Moderateur : Cecilia Njenga</b> - Chef, Bureau du PNUE en Afrique du Sud <b>Présentation principale : Robert Wabunoha</b> - PNUE</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mounkaila Goumandakoye</b> - Ancien Directeur du Bureau régional pour l'Afrique - PNUE</li> <li>• <b>Raymond Ndomba Ngoye</b> - Secrétaire exécutif, COMIFAC</li> <li>• <b>Benjamin S. Karmoh</b> - Coordonnateur- MEAs (Accords multilatéraux relatifs à l'environnement), Liberia</li> </ul>
16:00 - 16:30	Pause café / santé	
16:30 - 17:30	<p><b>3<sup>e</sup> Séance parallèle : Innovations et questions émergentes dans le secteur de l'environnement, avec un accent particulier sur les jeunes et l'entrepreneuriat</b></p> <p><b>Moderateur : Emmanuel Bensah</b> - Hôte - "Africa in Focus" <b>Présentation principale : M. Peter Lukey</b> - Département des affaires environnementales, Afrique du Sud</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Johnson Nkem</b> - ONU Femmes</li> <li>• <b>Al-Hamdou Dorsouma</b> - Banque Africaine de Développement</li> <li>• <b>Peter Lukey</b> - Département des affaires environnementales, Afrique du Sud</li> </ul>	<p><b>4<sup>e</sup> Séance parallèle : Les perspectives écologiques de l'Afrique</b></p> <p><b>Moderateur : Saliem Fakir</b> - Fonds mondial pour la nature <b>Présentation principale : Yemi Katerere</b> - Fonds mondial pour la nature</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rose Mwebaza</b> - Banque Africaine de développement</li> <li>• <b>Maxwell Gomera</b> - PNUE</li> <li>• <b>Peter Odhengo</b> - Trésorerie nationale et Planification, Kenya</li> </ul>
<b>Horaire</b>	<b>2<sup>e</sup> JOURNÉE - 21 SEPTEMBRE 2018</b>	
09:00 - 10:30	<p><b>Présentation du rapport récapitulatif des séances de la première journée du PPEA</b> <b>Président : Dr Peter Acquah</b> - Ancien secrétaire de la CMAE</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résumé des séances plénières - Président</li> <li>2. Criminalité environnementale et corruption en Afrique - rapporteur de session</li> <li>3. État d'avancement de la mise en œuvre des accords - rapporteur de session</li> <li>4. Multilatéraux sur l'environnement en Afrique - rapporteur de session</li> <li>5. Innovations et questions émergentes dans le secteur de l'environnement, avec un accent particulier sur les jeunes et l'entrepreneuriat - rapporteur de session</li> <li>6. Les perspectives écologiques de l'Afrique - rapporteur de session</li> </ol>	
10:30 - 11:00	Pause café / santé	
11:00-12:00	<p><b>Séance de clôture :</b> Adoption du communiqué sur la session inaugurale de l'AEPP</p> <p><b>Discours de clôture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CMAE</li> <li>• Agence du NEPAD</li> <li>• Programme des Nations Unies pour l'environnement</li> <li>• Commission de l'Union africaine</li> <li>• Ministère de l'environnement - Kenya</li> </ul>	





**Agence du NEPAD**

230 15<sup>th</sup> Road, Randjespark  
Midrand, South Africa  
Tel: +27 (0)11 256 3600  
Email: [info@nepad.org](mailto:info@nepad.org)  
[www.nepad.org](http://www.nepad.org)